



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 juillet 2022

Délibération n° 2022-074

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/07/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie — DIERS Thierry - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle — PIETERS Marc - VENANT Frédéric.

Absents excusés : MM. DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public – Autres

Redevance 2022 de fonctionnement R1 concession GRDF

Le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel sur la commune de Saint-Augustin signé le 20/07/2007 prévoit le paiement d'une redevance de fonctionnement R1.

Le montant de celle-ci est donné en euros pour 2022 selon la formule suivante :

$$R1 = (1000 + 1.5 \times P + 100 \times L) \times (0.02 \times D + 0.5) \times (0.15 + 0.85 \times (\ln g / \ln g_0)) / 6.55957$$

P = population au 31/12/2021 = 1405

L = longueur totale des canalisations en kilomètres = 4.803 km

D = durée de concession en années = 30 ans

ln g = valeur de l'index ingénierie du mois de septembre de l'année 2021 = 121.40

ln g₀ = valeur de l'index ingénierie du mois de septembre 1992 = 68.10

1 001.90 €

Le conseil municipal, DECIDE par 12 voix POUR,

- D'autoriser Madame le Maire à émettre un titre exécutoire pour encaisser 1 001.90 € au titre de la redevance de fonctionnement due par GRDF.

Publication du 27.07.2022
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220726-2022_074
Reçu le 29.07.2022